REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'AVEYRON

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

Commune de MONTLAUR

Nombre de membres
- *afférents au conseil municipal : **15***
- *en exercice : 15*
- *qui ont pris part à la délibération : 14*

Date de la convocation : 08 juin 2012
Date d'affichage :

Séance du 15 juin 2012
L'an deux mille douze
Et le quinze juin à 21 heures

Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Francis CASTAN Maire.
Présents : Mmes ALINAT J. ; ALINAT M., DECUP-CAUMES, RAMONDENC, RICARD, ZULIANI-SOLIER
MM. BERNAT, CRANSAC, DOMENGE, GUIRAUD, RASCOL, RIVEMALE, SOLIER
Excusés : Mme COVINHES Brigitte

Secrétaire de séance : Mme RAMONDENC Viviane

Objet de la délibération n° 39-2012
Chemin des jardins

Dans la procédure concernant la réalisation du chemin des jardins les parcelles F 1179 et F 1180 n'ont pas fait l'objet de leur mutation vers la propriété communale.

✓ Monsieur le Maire expose au conseil municipal :
- il a contracté les héritiers de la propriétaire Mme Cros Jeanne née Thorel qui ont confirmé le souhait d'attribuer ces biens à la commune pour l'euro symbolique.

Après avoir ouï cet exposé, le conseil municipal :

- **décide** de faire procéder à la réalisation de l'acte de cession des parcelles F 1179 (surface 86 m2) et F 1180 (surface de 24 m2) auprès de Maître Julien, notaire à Camarès (12) au prix d'un euro symbolique
- **donne** tout pouvoir à Monsieur le Maire pour conduire la procédure
- **autorise** Monsieur le Maire à signer l'acte à venir. Les frais imputés à cette procédure seront supportés par la commune

Cette délibération annule et remplace la précédente du 21 octobre 2011

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits
Suivent au registre les signatures des membres présents,
Pour copie conforme.

Le Maire,
Francis CASTAN